

SÉCHERESSE NIVEAU ALERTE



— Ensemble, soyons responsables —



⚠ Les principales restrictions actuellement en vigueur

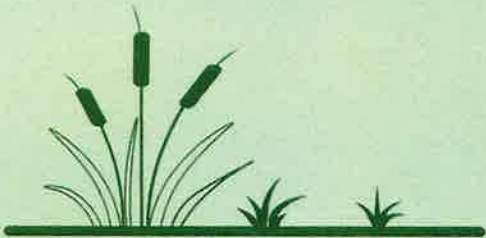


ARROSAGE



**Interdit
de 10h à 18h**

Pelouses, jardins, potagers,
espaces verts, massifs
fleuris (en pleine terre ou
en contenants divers),
espaces arborés



LAVAGE



Station **autorisé**
uniquement avec
haute pression ou
recyclage d'eau



Véhicules à domicile :
interdit



Terrasses, façades,
toitures : nettoyage
interdit (hors
professionnels)



PISCINES



Remise à niveau
autorisée



Remplissage
interdit



Vidange **autorisée**
uniquement après
neutralisation du
chlore



MILIEUX NATURELS



Prélèvements **interdits** dans les
cours d'eau, puits, fontaines
publiques



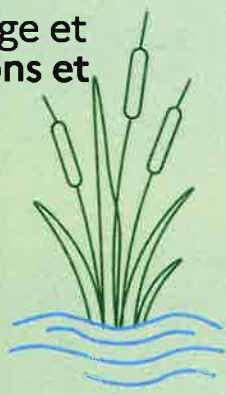
Autorisés seulement pour le maraîchage et
l'abreuvement des animaux sous conditions et
déclaration préalable.



Entretien des cours d'eau **autorisé**



Remplissage et vidange des plans
d'eau **interdits**



INDUSTRIES



Réduction de la
consommation d'eau
conformément aux
arrêtés préfectoraux,
ministériels



Retrouvez la liste complète
des mesures de restriction



sur le site internet de l'État
en Meurthe-et-Moselle



Économiser l'eau, c'est protéger notre avenir.



Préserver notre
environnement



Sécuriser la
ressource



Réduire notre
consommation

**CONTACT : Direction Départementale des Territoires
Service Environnement Risques Connaissance -03 83 91 41 06-**



VigiEau

Pour connaître les
restrictions près de
chez vous